



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Camion chasse-neige / Blanc Sablon	
Solicitation No. - N° de l'invitation T3033-2024KD/A	Date 2019-12-17
Client Reference No. - N° de référence du client T3033-2024KD	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-034-17830	
File No. - N° de dossier QCN-9-42163 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-28	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tremblay, Marial	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn034
Telephone No. - N° de téléphone (418) 690-1459 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Transports Canada / Transport Canada Aéroport de Blanc Sablon / Blanc Sablon Airport Route de l'aéroport / Airport Road Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec), Canada G0G 1W0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

CAMION CHASSE-NEIGE QUATRE ROUES MOTRICES ET SES ACCESSOIRES POUR LE DÉNEIGEMENT

AÉROPORT DE BLANC SABLON (QUÉBEC)

TABLE DES MATIÈRES (applicable seulement pour le « Document 2 de 2 »)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 Besoin - soumission	5
1.2 Compte rendu.....	5
1.3 Accords commerciaux	5
1.4 Service Connexion postal.....	5
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	6
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	6
2.2 Présentation des soumissions.....	6
2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission	7
2.4 Lois applicables	7
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1 Transmission de la soumission	8
3.1.1 Soumission transmise par voie électronique	8
3.1.2 Soumission transmise sur papier.....	8
3.2 Instructions de présentation pour préparer la soumission	9
3.2.1 Section I : Soumission technique.....	9
3.2.2 Section II : Soumission financière.....	9
3.2.2.1 Paiement électronique de factures – soumission.....	9
3.2.3 Section III : Attestations	10

PARTIE 4 -	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1	Procédures d'évaluation	11
4.1.1	Évaluation technique	11
4.1.1.1	Critères techniques obligatoires	11
4.1.2	Évaluation financière	11
4.2	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	11
PARTIE 5 -	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1	Attestations exigées avec la soumission	12
5.1.1	Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction	12
5.2	Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires	12
5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée	12
5.2.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission	13
5.2.3	Attestation du fabricant original de matériel	13
PARTIE 6 -	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1	Besoin	14
6.2	Clauses et conditions uniformisées	14
6.2.1	Conditions générales	14
6.2.1.1	Période de garantie	14
6.2.1.2	Période de garantie optionnelle	15
6.3	Durée du contrat	16
6.3.1	Période du contrat	16
6.3.2	Délai de livraison	16
6.3.3	Délai pour la formation	16
6.3.4	Domages-intérêts fixés à l'avance	16
6.4	Responsables	17
6.4.1	Autorité contractante - TPSGC	17
6.4.2	Contact chez le client – Transports Canada	17
6.4.2.1	Autorité administrative – Transports Canada	17
6.4.2.2	Autorité technique – Transports Canada	17
6.4.3	Représentants de l'entrepreneur	18
6.5	Paiement	19

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

6.5.1	Base de paiement - prix de lot fermes	19
6.5.2	Clauses du Guide des CCUA	19
6.6	Paiement électronique de factures – contrat.....	19
6.7	Instructions relatives à la facturation.....	20
6.8	Attestations et renseignements supplémentaires	20
6.8.1	Conformité.....	20
6.9	Lois applicables	20
6.10	Ordre de priorité des documents.....	20
6.11	Clauses du Guide des CCUA.....	21
6.12	Préparation, livraison et déchargement	21
6.12.1	Préparation pour la livraison	21
6.12.2	Instructions d'expédition - livraison à destination.....	21
6.12.3	Déchargement.....	22
6.13	Inspection et acceptation.....	22
ANNEXE A - BESOIN		23
A.1	Introduction	23
A.2	Certification.....	23
A.3	Rapport dynamomètre.....	23
A.4	Certification d'audiométrie de la cabine	23
A.5	Certification du système de refroidissement	23
A.6	Accès sûr, entrée et sortie, à la cabine et au bloc de moteur	24
A.7	Entretien des fluides du châssis et du moteur auxiliaire	24
A.8	Équipements de sécurité.....	24
A.9	Systèmes.....	24
A.10	Attachements.....	24
A.11	Fiche d'entretien périodique	24
A.12	Manuels et CD/DVD/cléUSB	25
A.13	Formation des opérateurs et mécaniciens	25
ANNEXE B - CARACTÉRISTIQUES DE RENDEMENT MINIMAL DE L'ÉQUIPEMENT		26

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

ANNEXE C - BASE DE PAIEMENT.....	31
C.1 Fixation des prix	31
C.1.1 Prix - camion et accessoires	31
C.1.2 Prix - période de garantie additionnelle	32
C.2 Prix évalué de la soumission.....	33
ANNEXE D - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	34
D.1 Critère technique obligatoire n° 1 - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement	34
ANNEXE E - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	45
ANNEXE F - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL.....	46
ANNEXE G - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION.....	47
G.1 Liste de rappel (check-list)	47

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et des Accords de commerce avec le Canada et le Chili, la Colombie, le Honduras, la Corée, le Panama, le Pérou et l'Ukraine.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/24>

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission :

- a) À l'aide du service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes (https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a)
L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions de la région de Québec est :
TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

- b) par fax au no.: 418-648-2209; ou
c) par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions
Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Transmission de la soumission

3.1.1 Soumission transmise par voie électronique

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

3.1.2 Soumission transmise sur papier

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (trois (3) exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire papier)

Section III : Attestations (un (1) exemplaire papier).

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.2 Instructions de présentation pour préparer la soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
2. utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.2.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.2.2.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'[annexe E - Instruments de paiement électronique](#), afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'[annexe E - Instruments de paiement électronique](#) n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

3.2.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont inclus dans l'annexe D.

4.1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) **Transports Canada, Aéroport de Blanc Sablon, Route de l'aéroport, Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec), Canada, G0G 1W0**, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas (**(le prix évalué sera égale à la somme des deux sections C.1.1 + C.1.2 de l'annexe C, telles qu'additionnées dans la section C.2)**) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire

doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

- a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance.

Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (**Annexe F**) présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis.

- b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- c) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un (1) camion chasse-neige 4 roues motrices et ses accessoires pour le déneigement, conformément au besoin décrit à l'annexe A.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/18>

6.2.1.1 Période de garantie

L'article 09 des conditions générales 2010A (2018-06-21) est modifié comme suit :

1. Au paragraphe 1, la période de garantie de ~~12 mois~~ est remplacée par une période de garantie de 60 mois.
2. Le paragraphe 2 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel

déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Si les travaux de réparation sous garantie ne peuvent être commencés dans les trois (3) jours ouvrables et terminés dans un délai raisonnable ou si l'entrepreneur ne dispose pas d'installations de réparation dans le voisinage immédiat (à moins de 100 kilomètres) des points de livraison (destinataires) précisés, le Canada se réserve le droit de faire exécuter les réparations, puis de se faire rembourser par l'entrepreneur au taux horaire de main-d'oeuvre de 110\$ et pour le coût des pièces remplacés.

3. L'entrepreneur fournira des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale spécifiée au contrat. Les garanties courantes additionnelles du fabricant tirées des composants/sous-ensembles du fabricant d'équipement original feront parties du contrat.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

6.2.1.2 Période de garantie optionnelle

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir une période de garanties additionnelle de 36 mois, qui est décrite à la section C.1.2 de l'annexe C du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 30 juin 2021 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 juin 2021.

6.3.2 Délai de livraison

Tous les biens livrables, sauf la formation, doivent être reçus au plus tard dans les trois cent cinquante (350) jours civils après l'octroi du contrat.

6.3.3 Délai pour la formation

La formation devra avoir été donnée au plus tard trois (3) semaines après la livraison des biens.

6.3.4 Dommages-intérêts fixés à l'avance

1. Si l'entrepreneur ne livre pas les biens ou n'exécute pas les services dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 500.⁰⁰\$ pour chaque jour civil de retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 10 p. 100 du prix contractuel.
2. Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.
3. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
4. Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante - TPSGC

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Marial Tremblay
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Téléphone : 418-690-1459
Courriel : Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Contact chez le client – Transports Canada

6.4.2.1 Autorité administrative – Transports Canada

Pour toute information par rapport à la facturation ou aux paiements, vous pouvez contacter :

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.4.2.2 Autorité technique – Transports Canada

L'autorité technique pour le contrat est :

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

a) Gestionnaire du contrat :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

b) Suivi de la livraison et de la formation :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

c) Service après-vente :

Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparations sous garantie; et une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert.

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: ___km

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement - prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix de lot fermes précisés à l'annexe C, selon un montant total de _____ \$ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
C2000C	2007-11-30	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C2000C/1
H1001C	2008-05-12	Paiements multiples https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1001C/2

6.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat).

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement;
- e) Annexe C, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat).

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

6.11 Clauses du Guide des CUA

Numéro	Date	Titre
A1009C	2008-05-12	Accès aux lieux d'exécution des travaux https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A1009C/2
A9049C	2011-05-16	Sécurité des véhicules https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9049C/2
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9068C/2
G1005C	2016-01-28	Assurance - aucune exigence particulière https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3

6.12 Préparation, livraison et déchargement

6.12.1 Préparation pour la livraison

1. Le véhicule/l'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au responsable des inspections ou son mandataire à la destination finale de livraison.
2. La livraison de tous les véhicules/équipements doit se faire sur rendez-vous seulement. Les livraisons de véhicules sans rendez-vous pourront être refusées. Lorsque le transporteur doit retourner faute de ne pas avoir pris de rendez-vous, le Canada n'est pas tenu de payer pour les coûts additionnels.
3. Si le transport se fait par bateau, le véhicule devra être emballé de manière adéquate. Même si le transport se fait en partie par bateau, l'entrepreneur demeure responsable de livrer le véhicule/l'équipement à la destination mentionnée dans la clause suivante.

6.12.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) :

Transports Canada
Aéroport de Blanc Sablon
Route de l'aéroport
Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec), Canada
G0G 1W0

selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

6.12.3 Déchargement

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

6.13 Inspection et acceptation

L'autorité technique ou son représentant sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences des spécifications des équipements et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Introduction

Transports Canada requiert l'acquisition et la livraison d'un camion chasse-neige qui sera utilisé en milieu aéroportuaire. Le camion doit être livré à l'aéroport de Blanc Sablon au Québec.

- ✓ Le camion chasse-neige doit rencontrer toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement décrites à l'annexe B.

A.2 Certification

Les certificats doivent indiquer le modèle de l'équipement et les endroits où les composantes et les pièces (ex. moteur, transmission) ont été installées. Ils doivent également confirmer que les composantes du manufacturier sont certifiées et approuvées pour les applications de l'équipement. Ces certificats devront être fournis après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement. Une lettre attestant cette conformité sera également acceptée.

A.3 Rapport dynamomètre

L'essai de dynamomètre devra inclure un test du moteur pour une période d'au moins 20 minutes, à au moins 90% de la force de sortie. L'essai de dynamomètre devra inclure le numéro de série de l'équipement. Cet échantillon vérifiera qu'une telle mise à l'épreuve est la pratique standard pour le fabricant. Le test en usine sera jugé recevable et sera accepté. Le rapport devra être fourni après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

A.4 Certification d'audiométrie de la cabine

La cabine sera entièrement fermée, isolée thermiquement et insonorisée (85 décibels et moins, tel que certifié par un test d'audiométrie mesurée à 6" des oreilles du chauffeur lors de l'utilisation du véhicule à plein rendement). Le test peut être effectué avec le client avant la livraison. Le certificat d'audiométrie devra être fourni après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

A.5 Certification du système de refroidissement

L'entrepreneur doit fournir une certification et une preuve de tests effectués, signée et datée par le fabricant du moteur, attestant que le système de refroidissement offre une excellente capacité de refroidissement en température ambiante jusqu'à 115°C lorsqu'opéré au maximum de sa force. La certification doit être égale ou supérieure au nombre de force exigé dans le présent document. Ces certificats devront être fournis après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

A.6 Accès sûr, entrée et sortie, à la cabine et au bloc de moteur

Les châssis seront conçus pour permettre l'accès facile et sécuritaire ainsi que le démontage de l'unité par les opérateurs et le personnel. La tôle, le capot, les marches et les amortisseurs seront sans bord ou coin tranchant et incluront des appuis et supports afin d'empêcher la déformation et les fissures. Les poignées seront installées par l'entrepreneur, comme exigé pour le montage et le démontage sécuritaire.

A.7 Entretien des fluides du châssis et du moteur auxiliaire

Afin d'alléger l'entretien, un système de drain sur le côté du véhicule est requis. Le système devra inclure des valves et des boyaux afin d'aider à la vidange des liquides opérationnels. Des accès pour les boyaux devront être identifiés et installés pour le radiateur du châssis, le système de refroidissement, l'huile du moteur auxiliaire, la boîte du ventilateur, le réservoir hydraulique du ventilateur principal et l'huile du servomoteur.

A.8 Équipements de sécurité

L'entrepreneur doit fournir les équipements de sécurité requis (au minimum un extincteur et un triangle de sécurité).

A.9 Systèmes

Les équipements proposés doivent inclure tous les systèmes hydrauliques, pneumatiques, mécaniques, électriques et électroniques, ainsi que les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, et selon les exigences techniques.

A.10 Attachements

L'entrepreneur doit inclure tous les attachements nécessaires au bon fonctionnement des équipements proposés.

A.11 Fiche d'entretien périodique

Fournir une liste d'entretien abrégée pour l'équipement indiquant clairement les entretiens à faire périodiquement ainsi que la fréquence à laquelle ces entretiens devront être faits. La liste doit indiquer tous les entretiens à faire et toutes les pièces à changer ainsi que le moment où le faire.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

A.12 Manuels et CD/DVD/cléUSB

- a. Manuel des pièces : deux (2) copies papier par équipement, et le manuel doit lister individuellement chacune des pièces; **en anglais et/ou en français ou dans les deux langues si disponible.**
- b. Manuel pour les pièces détachées fourni par un fabricant : deux (2) copies papier par équipement, incluant les pièces majeures; **en anglais et/ou en français ou dans les deux langues si disponible.**
- c. Manuels de l'opérateur et de maintenance : deux (2) copies papier par équipement; **en anglais et/ou en français ou dans les deux langues si disponible.**
- d. CD/DVD ou clé USB pour chaque équipement : le CD/DVD ou clé USB doit montrer les opérations, les séquences d'ajustements et l'entretien quotidien requis pour les équipements.
- e. De plus, l'entrepreneur doit mentionner si les manuels d'entretien et les listes de pièces sont disponibles sur Internet. Le cas échéant, l'entrepreneur doit fournir les mots de passe afin d'accéder au site du fabricant.

A.13 Formation des opérateurs et mécaniciens

L'entrepreneur doit former le personnel sur place à l'aéroport de Blanc Sablon. Cette période de formation sera équivalente à un (1) quart de travail de huit (8) heures, de jour, en anglais. Le formateur doit être certifié par le fabricant. Cette formation portera sur le fonctionnement particulier et sécuritaire de l'équipement. Cette formation devra être effectuée au plus tard 3 semaines après la livraison.

ANNEXE B - CARACTÉRISTIQUES DE RENDEMENT MINIMAL DE L'ÉQUIPEMENT

Les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement décrites dans cette annexe sont d'abord et avant tout des minimums à rencontrer, et constitue une liste non-exhaustive.

Toutes caractéristiques de rendement de l'équipement nécessaires au fonctionnement du matériel qui ne sont pas décrites dans cette annexe, font partie intégrante de l'équipement et les prix de celles-ci sont inclus dans la valeur totale du contrat.

Tableau de l'Annexe B - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement	
1	Camion chasse-neige quatre (4) roues motrices :
1.1	Empattement minimum de 150 pouces et maximum de 185 pouces.
1.2	Longerons de châssis double.
1.3	Moteur : <ul style="list-style-type: none"> • six (6) cylindres, • diesel, • minimum 380 CV (HP) avec 1900 livres pieds de torque, • frein-moteur non requis.
1.4	Transmission automatique Allison série 4500RDS 6 vitesses.
1.5	Boîte de transfert de couple de marque TC-170 de Fabco ou équivalent approuvé et <ul style="list-style-type: none"> • un voyant de position quatre (4) roues motrices installé dans le tableau de bord.
1.6	Le liquide de refroidissement doit offrir une protection contre le gel jusqu'à -40°C.
1.7	Doit être muni d'un cache-radiateur approuvé par le fabricant.
1.8	Doit être muni d'un chauffe-moteur.
1.9	Essieu avant à capacité minimum de 22 000 livres.
1.10	Essieu arrière avec pneus simples à capacité minimum de 23 000 livres, <ul style="list-style-type: none"> • muni d'un différentiel à verrouillage commandé par le conducteur.
1.11	Suspension arrière à l'air et à ressort auxiliaire.
1.12	Véhicule sur quatre (4) roues motrices.
1.13	Quatre (4) pneus de type « snow plus » 445/65R avec une hauteur de 22.5 pouces <ul style="list-style-type: none"> • avec un pneu de secours monté sur une jante.

Tableau de l'Annexe B - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement

1.14	Pneu sans chambre à air.
1.15	Réservoir d'essence d'au moins 280 litres <ul style="list-style-type: none"> avec le remplissage du côté chauffeur.
1.16	Quatre (4) batteries « Delco séries 1150 » ou équivalent approuvées ayant une intensité de démarrage par temps froid d'au moins 3 600 ampères.
1.17	Un alternateur d'au moins 160 ampères, 12 volts.
1.18	Système de graissage automatique. <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'outil de remplissage nécessaire.
1.19	Hauteur maximum (accessoires compris) ne doit pas dépasser 11.5 pieds (138 pouces).
1.20	Doit être muni de contrôle électrique, hydraulique ou pneumatique dans la cabine pour la gratte à l'avant.
1.21	La couleur des équipements doit être orange. Une peinture à base d'uréthane : <ul style="list-style-type: none"> Dupont Industrial coating : 3216 orange; ou Orange Inter : 3013; ou Sico : 585-762; ou Chevy Orange (sous la bannière Barnes).
1.22	Les freins à air doivent être de type Cam en S à l'avant comme à l'arrière.
1.23	Fournir et installer une attache Fifth Wheel à l'arrière, <ul style="list-style-type: none"> d'une hauteur de 4 pieds entre le sol fini et la plaque du dessus.
1.24	Camion d'une longueur totale maximale de 33 pieds de l'avant de la gratte à l'arrière de l'attache Fifth Wheel (accessoires inclus).
1.25	Fournir et installer un harnais de balai de piste TENCO (modèle SW324D) du Fifth Wheel jusqu'à l'intérieur de la cabine.
1.26	Fournir trois (3) sets complets de tous les filtres à air et à huile.
1.27	Fournir deux (2) sets complets de toutes les courroies.

Tableau de l'Annexe B - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement	
2	Benne basculante quatre (4) saisons :
2.1	Installer une benne basculante quatre (4) saisons : <ul style="list-style-type: none"> • de 142 ½ pouces de long • sur 97 pouces de large et • 48 pouces de hauteur.
2.2	La benne doit être munie :
2.2.1	d'un hayon comportant 2 taquets de verrouillage
2.2.2	ainsi que des chaînes de réglage d'ouverture.
2.2.3	Le vérin basculant la benne doit être télescopique et traité contre la corrosion.
2.3	Fonctionnement simple, durabilité et faible entretien.
2.4	Résistant aux chocs et à la corrosion; donc traité ou peint selon les normes de l'industrie.
2.5	Système central de lubrification.
2.6	Porte arrière basculante avec ouverture du côté chauffeur; donc pentures côté passager.
2.7	Échelle d'accès.
3	Cabine :
3.1	Air climatisé.
3.2	Cabine en aluminium pour protection contre la rouille dans un milieu en bord de mer, avec utilisation d'abrasif et des équipements entreposés à l'extérieur.
3.3	Le chauffage de la cabine doit être en mesure de maintenir une température à l'intérieur de 20°C alors que la température extérieure est de -40°C.
3.4	Essuie-glace intermittent de construction robuste.
3.5	Vitres électriques des deux (2) côtés.
3.6	Suspension à air pour la cabine.
3.7	Miroirs électriques chauffants et ajustables des deux côtés.

T3033-2024KD/A

qcn034

T3033-2024KD

QCN-9-42163

Tableau de l'Annexe B - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement	
3.8	Volant ajustable.
3.9	Vitres teintées munies de pare-soleil.
3.10	Klaxon électrique et à air.
3.11	Siège chauffant en tissu côté conducteur (<i>air ride</i>).
3.12	Siège en tissu côté passager.
3.13	Radio air/sol - Émetteur-récepteur VHF mobile avec antenne extérieure (modèle TIL-90-6R ou TMS-100).
3.14	Autoradio ou système audio AM/FM.
3.15	Option de la prise à air à l'intérieur du capot.
4	Accessoires pour le déneigement :
4.1	Fournir et installer une gratte avant :
4.1.1	de 144 pouces de long par 54 pouces de haut,
4.1.2	inclinaison de gauche à droite avec 3 couteaux à carbure.
4.1.3	Avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables.
4.1.4	Avoir un déflecteur en caoutchouc renforcé de nylon d'une largeur minimum de 12 pouces, boulonné dans le haut.
4.1.5	Installer des tiges de couleur vive de chaque côté.
4.2	Fournir et installer deux (2) ailes de côté (côté chauffeur et côté passager) :
4.2.1	de 144 pouces de longueur.
4.2.2	Entrée de la gratte 28 pouces de hauteur et sortie 38 pouces.
4.2.3	Avec lame en acier, munie de carbure incorporée au verso.
4.2.4	La lame devra avoir un minimum de 2 pouces d'usure continue.
4.2.5	Avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables pour chaque aile.
4.2.6	Installer des tiges de couleur vive à l'extrémité des deux lames.
4.3	Angle d'inclinaison d'au moins 30 degrés, gauche ou droit.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

Tableau de l'Annexe B - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement	
4.4	Système de relevage intégré dans la gratte.
4.5	Attache rapide sur la gratte avant, si possible de marque Côté et fils (HR300).
4.6	Phares auxiliaires positionnés sur le camion (phare hors route 150 watts chacun).
4.7	Phare stroboscopique de type Target-Tech phase II Heavy Duty ou équivalent approuvé.
4.8	Lumière LED, montée sur un interrupteur indépendant, de chaque côté pour éclairer les ailes.
4.9	Barre de lumière LED sur le toit montée sur interrupteur indépendant.
4.10	Fournir et installer les raccords complets de remorquage, incluant : <ul style="list-style-type: none">• les raccords électriques et pneumatiques montés à l'extrémité arrière du cadre,• y compris la soupape de protection du circuit pneumatique du véhicule.
4.11	Fournir deux (2) sets de couteaux de rechange et de sabots avec boulons pour la gratte de 144 pouces.
4.12	Fournir quatre (4) sets de couteaux de rechange et de sabots pour les ailes de côté de 144 pouces.

ANNEXE C - BASE DE PAIEMENT

C.1 Fixation des prix

- a) Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause **6.5 Paiement** où il est mentionné, entre autres, que les taxes applicables ne sont pas incluses dans les prix.
- b) De plus, référez-vous à l'annexe A en premier lieu, puis à l'annexe B selon les sections spécifiées dans chaque article du tableau de cette annexe.

C.1.1 Prix - camion et accessoires

Veuillez indiquer la marque et le modèle du produit offert, et compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Tableau de l'Annexe C - Base de paiement		
Art.	Description	Prix de lot ferme
1	Camion chasse-neige quatre roues motrices et ses accessoires de déneigement <ul style="list-style-type: none"> • Marque offerte : _____ • Modèle offert : _____ • Selon les sections A.6 à A.10 de l'annexe A; et • Selon les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement énumérées à l'annexe B. 	\$
2	Certifications et rapport <ul style="list-style-type: none"> • Selon les sections A.2 à A.5 de l'annexe A. 	\$
3	Manuels et CD/DVD/cléUSB et fiche d'entretien périodique <ul style="list-style-type: none"> • Selon les sections A.11 et A.12 de l'annexe A. 	\$

Tableau de l'Annexe C - Base de paiement		
Art.	Description	Prix de lot ferme
4	Frais de préparation, livraison et déchargement ➤ Aéroport de Blanc Sablon • Tous les biens livrés à l'adresse mentionnée à la clause 6.12 Préparation, livraison et déchargement de ce document.	\$
5	Frais de formation des opérateurs et mécaniciens, formation de huit (8) heures, au site du client à : ➤ Aéroport de Blanc Sablon • Selon la clause 6.3.3 Délai pour la formation et la section A.13 de l'annexe A; et • frais de main-d'oeuvre, d'outillage, de voyage et de subsistance inclus.	\$
6	Période de garantie de 60 mois ➤ Aéroport de Blanc Sablon • Selon la clause 6.2.1.1 Période de garantie de ce document	\$
Valeur totale du contrat :		\$

C.1.2 Prix - période de garantie additionnelle

- a) Avant de soumettre votre prix, veuillez-vous référer à la **clause 6.2.1.2 Période de garantie optionnelle**.
- b) Veuillez compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Art.	Description	Prix de lot ferme
7	Période de garantie additionnelle de 36 mois	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

C.2 Prix évalué de la soumission

- a) Le prix évalué de la soumission inclura le prix de la période de garantie optionnelle. Référez-vous à la clause **4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**.
- b) Pour fin d'évaluation seulement, le prix évalué de la soumission sera égale à la somme des deux sections C.1.1 + C.1.2 de cette annexe comme suit :

Section	Titre	Total
C.1.1	Prix - camion et accessoires	\$
C.1.2	Prix - période de garantie optionnelle:	\$
	Prix évalué* :	\$

*Les soumissionnaires sont invités à compléter le tableau ci-dessus afin de connaître le prix évalué de leur soumission.

ANNEXE D - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés dans cette annexe. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

D.1 Critère technique obligatoire n° 1 - Caractéristiques de rendement minimal de l'équipement

Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B.

1. À la fermeture des soumissions, les produits offerts seront évalués sur les caractéristiques de rendement minimal listées dans le tableau de cette annexe.
 - a) Pour certaines des caractéristiques à évaluer, nous demandons aux soumissionnaires de nous indiquer si les caractéristiques de rendement de leur produit offert sont conformes ou non conformes.
 - b) Pour toutes les autres caractéristiques, nous exigeons que les soumissionnaires fournissent une preuve de conformité. Sur ces caractéristiques, le simple fait d'indiquer que le produit proposé est «conforme» ou qu'il répond aux caractéristiques de rendement minimal n'est pas suffisant.

Pour démontrer que leurs produits offerts rencontrent les caractéristiques de rendement minimal, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission des preuves de conformité :

- Une preuve de conformité est un document comme une brochure, un document technique, un manuel d'utilisateur, un dessin, un plan, un rapport d'essai rédigé par un organisme d'essai indépendant reconnu sur le plan national ou international, ou encore un rapport produit par un logiciel d'une tierce partie reconnue à l'échelle nationale ou internationale.

Les preuves de conformité doivent donner suffisamment de détails et d'explication pour permettre une évaluation complète et démontrer que les caractéristiques de rendement minimal sont rencontrées.

2. Les soumissionnaires devraient compléter la dernière colonne du tableau de cette annexe selon les instructions aux soumissionnaires indiquées dans ce tableau. Lorsque des preuves de conformités sont exigées, les soumissionnaires devraient indiquer l'endroit exact où se trouve l'information, en précisant le titre des documents techniques ainsi que les numéros de page.

3. Si le tableau de cette annexe n'est pas complété par les soumissionnaires, l'équipe d'évaluation des soumissions utilisera les documents techniques joints à leur soumission pour évaluer leurs produits offerts.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires			
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
1	Camion chasse-neige quatre (4) roues motrices :		
1.1	Empattement minimum de 150 pouces et maximum de 185 pouces.	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.2	Longerons de châssis double.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI _____ conforme NON _____ conforme
1.3	Moteur : <ul style="list-style-type: none"> six (6) cylindres, diesel, minimum 380 CV (HP) avec 1900 livres pieds de torque, frein-moteur non requis. 	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.4	Transmission automatique Allison série 4500RDS 6 vitesses.	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
1.5	Boîte de transfert de couple de marque TC-170 de Fabco ou équivalent approuvé et <ul style="list-style-type: none"> un voyant de position quatre (4) roues motrices installé dans le tableau de bord. 	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.6	Le liquide de refroidissement doit offrir une protection contre le gel jusqu'à - 40°C.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.7	Doit être muni d'un cache-radiateur approuvé par le fabricant.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.8	Doit être muni d'un chauffe-moteur.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.9	Essieu avant à capacité minimum de 22 000 livres.	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.10	Essieu arrière avec pneus simples à capacité minimum de 23 000 livres, <ul style="list-style-type: none"> muni d'un différentiel à verrouillage commandé par le conducteur. 	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.11	Suspension arrière à l'air et à ressort auxiliaire.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.12	Véhicule sur quatre (4) roues motrices.	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
1.13	Quatre (4) pneus de type « snow plus » 445/65R avec une hauteur de 22.5 pouces <ul style="list-style-type: none">avec un pneu de secours monté sur une jante.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.14	Pneu sans chambre à air.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.15	Réservoir d'essence d'au moins 280 litres <ul style="list-style-type: none">avec le remplissage du côté chauffeur.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.16	Quatre (4) batteries « Delco séries 1150 » ou équivalent approuvées ayant une intensité de démarrage par temps froid d'au moins 3 600 ampères.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.17	Un alternateur d'au moins 160 ampères, 12 volts.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.18	Système de graissage automatique. <ul style="list-style-type: none">Fournir l'outil de remplissage nécessaire.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.19	Hauteur maximum (accessoires compris) ne doit pas dépasser 11.5 pieds (138 pouces).	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.20	Doit être muni de contrôle électrique, hydraulique ou pneumatique dans la cabine pour la grappe à l'avant.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
1.21	La couleur des équipements doit être orange. Une peinture à base d'uréthane : <ul style="list-style-type: none"> • Dupont Industrial coating : 3216 orange; ou • Orange Inter : 3013; ou • Sico : 585-762; ou • Chevy Orange (sous la bannière Barnes). 	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.22	Les freins à air doivent être de type Cam en S à l'avant comme à l'arrière.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.23	Fournir et installer une attache Fifth Wheel à l'arrière, <ul style="list-style-type: none"> • d'une hauteur de 4 pieds entre le sol fini et la plaque du dessus. 	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.24	Camion d'une longueur totale maximale de 33 pieds de l'avant de la grappe à l'arrière de l'attache Fifth Wheel (accessoires inclus).	Fournir une <u>preuve de conformité</u> telle qu'exigée dans le critère technique obligatoire D.1	Titre : _____ Page : _____
1.25	Fournir et installer un harnais de balai de piste TENCO (modèle SW324D) du Fifth Wheel jusqu'à l'intérieur de la cabine.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.26	Fournir trois (3) sets complets de tous les filtres à air et à huile.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
1.27	Fournir deux (2) sets complets de toutes les courroies.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
2	Benne basculante quatre (4) saisons :		
2.1	Installer une benne basculante quatre (4) saisons : <ul style="list-style-type: none"> • de 142 ½ pouces de long • sur 97 pouces de large et • 48 pouces de hauteur. 	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.2	La benne doit être munie :	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.2.1	d'un hayon comportant 2 taquets de verrouillage	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.2.2	ainsi que des chaînes de réglage d'ouverture.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.2.3	Le vérin basculant la benne doit être télescopique et traité contre la corrosion.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.3	Fonctionnement simple, durabilité et faible entretien.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.4	Résistant aux chocs et à la corrosion; donc traité ou peint selon les normes de l'industrie.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.5	Système central de lubrification.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
2.6	Porte arrière basculante avec ouverture du côté chauffeur; donc pentures côté passager.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
2.7	Échelle d'accès.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3	Cabine :		
3.1	Air climatisé.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.2	Cabine en aluminium pour protection contre la rouille dans un milieu en bord de mer, avec utilisation d'abrasif et des équipements entreposés à l'extérieur.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.3	Le chauffage de la cabine doit être en mesure de maintenir une température à l'intérieur de 20°C alors que la température extérieure est de -40°C.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.4	Essuie-glace intermittent de construction robuste.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.5	Vitres électriques des deux (2) côtés.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.6	Suspension à air pour la cabine.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
3.7	Miroirs électriques chauffants et ajustables des deux côtés.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.8	Volant ajustable.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.9	Vitres teintées munies de pare-soleil.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.10	Klaxon électrique et à air.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.11	Siège chauffant en tissu côté conducteur (<i>air ride</i>).	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.12	Siège en tissu côté passager.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.13	Radio air/sol - Émetteur-récepteur VHF mobile avec antenne extérieure (modèle TIL-90-6R ou TMS-100).	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.14	Autoradio ou système audio AM/FM.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
3.15	Option de la prise à air à l'intérieur du capot.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
		4	Accessoires pour le déneigement :
4.1	Fournir et installer une gratte avant :	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.1.1	de 144 pouces de long par 54 pouces de haut,	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.1.2	inclinable de gauche à droite avec 3 couteaux à carbure.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.1.3	Avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.1.4	Avoir un déflecteur en caoutchouc renforcé de nylon d'une largeur minimum de 12 pouces, boulonné dans le haut.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.1.5	Installer des tiges de couleur vive de chaque côté.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.2	Fournir et installer deux (2) ailes de côté (côté chauffeur et côté passager) :	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.2.1	de 144 pouces de longueur.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.2.2	Entrée de la gratte 28 pouces de hauteur et sortie 38 pouces.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
	4.2.3	Avec lame en acier, munie de carbure incorporée au verso.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
	4.2.4	La lame devra avoir un minimum de 2 pouces d'usure continue.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
	4.2.5	Avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables pour chaque aile.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
	4.2.6	Installer des tiges de couleur vive à l'extrémité des deux lames.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.3		Angle d'inclinaison d'au moins 30 degrés, gauche ou droit.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.4		Système de relevage intégré dans la gratte.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.5		Attache rapide sur la gratte avant, si possible de marque Côté et fils (HR300).	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.6		Phares auxiliaires positionnés sur le camion (phare hors route 150 watts chacun).	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.7		Phare stroboscopique de type Target-Tech phase II Heavy Duty ou équivalent approuvé.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.8		Lumière LED, montée sur un interrupteur indépendant, de chaque côté pour éclairer les ailes.	Veuillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi? OUI ____ conforme NON ____ conforme

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

Tableau de l'Annexe D - Critères techniques obligatoires

		A être complété par les soumissionnaires	
		Information sur le produit offert : ↓	
Les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les caractéristiques de rendement minimal de l'équipement listées à l'Annexe B et reproduites intégralement ci-après : ↓		Instructions aux soumissionnaires concernant chacune des caractéristiques du produit offert :	Titre et numéro de page des documents techniques :
4.9	Barre de lumière LED sur le toit montée sur interrupteur indépendant.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.10	Fournir et installer les raccords complets de remorquage, incluant : <ul style="list-style-type: none"> les raccords électriques et pneumatiques montés à l'extrémité arrière du cadre, y compris la soupape de protection du circuit pneumatique du véhicule. 	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.11	Fournir deux (2) sets de couteaux de rechange et de sabots avec boulons pour la gratte de 144 pouces.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme
4.12	Fournir quatre (4) sets de couteaux de rechange et de sabots pour les ailes de côté de 144 pouces.	Veillez préciser si conforme ou non conforme; si non conforme, préciser sur quoi?	OUI ____ conforme NON ____ conforme

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

ANNEXE E - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI).

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

ANNEXE F - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)	
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.	
Nom du constructeur FOM :	
Signature du signataire autorisé du FOM :	
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :	
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :	
Adresse du signataire autorisé du FOM :	
No de téléphone du signataire autorisé du FOM :	
No de télécopieur du signataire autorisé du FOM :	
Date de signature :	
Numéro de la demande de soumissions :	
Nom du soumissionnaire :	

ANNEXE G - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

G.1 Liste de rappel (check-list)

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

Tableau de l'Annexe G - Contenu de votre soumission	
Pagination du <u>Document 1 de 2</u> (document d'une seule page)	
Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page intitulée « Demande de proposition » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées .
Pagination du <u>Document 2 de 2</u> (document de 48 pages)	
Page 6	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission uniquement à l'adresse indiquée à la clause 2.2 Présentation des soumissions .
Page 11	Les soumissionnaires doivent apporter une attention particulière sur la manière dont les soumissions seront évaluées et la soumission gagnante sélectionnée. Référez-vous à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection .
Page 12	<u>Applicable seulement si une infraction a été commise</u> Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, la documentation exigée à la clause 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction .
Page 12	Comme indiqué dans la clause 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée , les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste des noms . ➤ Référez-vous à la section « 17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » du site Web suivant : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

T3033-2024KD/A

qcn034

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

T3033-2024KD

QCN-9-42163

Tableau de l'Annexe G - Contenu de votre soumission	
Pages 13 et 46	Les soumissionnaires doivent lire l'attestation 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel et devraient joindre à leur soumission, l' Annexe F - Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM) dûment complétée.
Page 18	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause 6.4.3 Représentants de l'entrepreneur dûment complétée.
Pages 31 à 33	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, l' Annexe C - Base de paiement dûment complétée.
Pages 34 à 44	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, la documentation nécessaire pour assurer la conformité aux critères techniques obligatoires et devraient joindre à leur soumission, l' Annexe D - Critères techniques obligatoires dûment complétée.
Page 45	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, l' Annexe E - Instruments de paiement électronique dûment complétée.